

Article 34 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques

Date de mise à jour : 17 Juillet 2023

Notre analyse

Cet article vise les installations électriques réalisées suivant le schéma IT (neutre isolé ou neutre relié à la terre par une impédance limitant le courant de défaut).

Dans ce type d'installations, toutes les masses doivent être reliées à la terre soit :

- individuellement ;
- par groupe ;
- par un réseau général d'interconnexion.

L'article précise notamment qu'un contrôleur permanent d'isolement (CPI) doit signaler l'apparition d'un premier défaut à la masse ou à la terre d'une partie active quelconque de l'installation.

Si jamais les masses ne sont pas toutes interconnectées, un dispositif à courant différentiel résiduel doit protéger chaque groupe de masses interconnectées.

Dans les installations des domaines basse tension alimentées par un transformateur à primaire haute tension, un dispositif limiteur de surtension doit être installé afin de protéger l'installation en cas de défaut d'isolement entre les circuits haute tension et basse tension.

Article 34 du décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 concernant la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques

Dans les installations électriques réalisées suivant le schéma IT, toutes les masses doivent être reliées à la terre, soit individuellement, soit par groupe, soit par un réseau général d'interconnexion.

Le produit de la résistance de prise de terre des masses par le courant de premier défaut franc entre un conducteur de phase et une masse doit être inférieur à la tension limite conventionnelle de sécurité.

Un contrôleur permanent d'isolement doit signaler l'apparition d'un premier défaut à la masse ou à la terre d'une partie active quelconque, neutre compris, de l'installation.

A moins que ce contrôleur permanent d'isolement ne provoque la coupure automatique de l'installation ou d'une de ses parties dès ce premier défaut, l'apparition d'un autre défaut affectant un autre conducteur actif doit provoquer la coupure automatique de l'un au moins des circuits en défaut.

Lorsque toutes les masses de l'installation sont interconnectées, des dispositifs de protection contre les surintensités ou des dispositifs à courant différentiel résiduel peuvent être utilisés.

Si toutes les masses ne sont pas interconnectées, un dispositif à courant différentiel résiduel doit protéger chaque groupe de masses interconnectées.

Dans les installations des domaines B.T.A. ou B.T.B. alimentées par un transformateur à primaire haute tension, un dispositif limiteur de surtension doit protéger l'installation en cas de défaut d'isolement entre les circuits haute tension et basse tension.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Connaître les différentes
classes de matériels
électriques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



J'interviens sur des réseaux
électriques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le risque électrique, qu'est-
ce que c'est ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)